



COMPTE RENDU DE LA COMMISSION LOCALE DE SUIVI ISDI

Date : 5 mars 2024 à 9H30 dans les locaux de la zone de vie TERSEN

Personnes présentes :

Commission : MM. - KLEIJN – PERCHAT – POURADE - TABORSKI – MELOT - MICHEL

Tersen Cosson : MM. DEGAND –SENERGUES – BOURSIER– LAURENT - GOMBERT (alternant)

Personne invitée : M. ARNOULD (exploitant agricole sur l'emprise)

Personnes excusées : tous présents.

Après un tour de table, nous procédons à l'ordre du jour via la documentation de présentation préparée par M. DEGAND.

Notes complémentaires à cette présentation de Monsieur Degand (n° page):

3 : La gestion agronomique de la ISDI vise à assurer la pérennité qualitative de l'exploitation agricole de la parcelle. Une convention d'assistance et de conseil agronomique a été mise en place entre TERSEN et la Chambre Régionale d'Agriculture en 2022 pour la durée des aménagements, incluant un suivi des remises en état des terrains une fois remis en culture.

7 : le pépiniériste a fait une erreur dans la plantation en 2023, en plantant des Fêviers au lieu de Tilleuls. Les travaux de remplacement sont en cours en mars 2024 avec également des compléments de plantations arbustives et arborées dans les talus de la Coulée Verte (Périmètre initial et extension Sud).

8 : les mesures de la dernière campagne de contrôle annuel du niveau sonore à l'intérieur de l'emprise (donc réglementaires) et aux abords des zones habitées les plus proches (Zones à Emergence Réglementée : ZER) démontrent la conformité des émissions aux seuils imposés.

9 : les niveaux de mesure de poussières de la dernière campagne de contrôle annuel à l'intérieur de l'emprise montrent la conformité aux seuils établis. En effet, la première mesure, non conforme, donne l'impact d'un ravalement de chaussée par le gestionnaire d'eau potable. TERSEN n'en est donc nullement la cause. Une nouvelle campagne annuelle est en cours de réalisation en février-mars 2024 et les résultats seront connus en avril 2024.

11 et suivantes : Les mesures du niveau sonore à l'extérieur de l'emprise via des détecteurs automatiques (Puiseux-Village, Val des Templiers, Bois du Coudray) mis en place à la demande des habitants de Puiseux, fournissent des données qui restent difficiles à exploiter. En effet, ces capteurs mesurent de nombreux impacts autres que la ISDI : sortie d'école, feu d'artifice lors de la fête de la musique, trafics routiers, aériens, travaux sur d'autres chantiers...

Des pistes d'analyse des données sont discutées lors de la réunion. TERSEN poursuit l'analyse des données pour en sortir des informations plus adéquates, notamment de cibler les périodes de fonctionnement du site et de comparer les périodes scolaires/non scolaires pour le détecteur proche de L'école du Bois du Coudray.

Notons que l'engin disposant de chenilles triangulaires (Caterpillar) n'est plus utilisé, donc une source importante d'émission sonore est éliminée et que l'ensemble des engins du site et transporteurs admis sont équipés d'un signal de recul moins strident (Cri du Lynx).

Les mesures de poussières à l'extérieur de l'emprise se superposent parfaitement ; que ce soit au nord, au sud ou à l'ouest du chantier, le niveau de poussières mesurées est similaire. Nous en déduisons que l'impact éventuel de l'ISDI n'est pas démontré.

De manière générale, Monsieur Michel suggère de corrélérer les mesures avec la force des vents.

La vérification des pics de pollution de l'air constatés au niveau régional/départemental (Airparif) avec certains pics généraux observés sur les courbes serait également une voie de comparaison possible.

21 : Les résultats piézométriques montrent un niveau chimique identique en amont et en aval du flux d'eau souterraine. L'ISDI n'a donc jusqu'alors aucun impact sur la qualité de l'eau souterraine. A noter que cette mesure réglementaire se poursuit dans le temps avec des contrôles annuels.

22 : Le chantier accuse un retard dû à une activité immobilière réduite. Il faut alors compter sur un report des délais pour la phase suivante. Notons également que la circulation interdite sur le pont traversant le chemin de fer sur la D9 impacte directement l'activité de l'ISDI.

Monsieur Michel évoque une ou plusieurs cellules de stockage de l'ISDI comprenant des déchets dérogeant aux valeurs types des déchets inertes (dérogation autorisée par l'arrêté d'exploitation). Ces cellules avaient été évoquées, lors de la visite de l'installation par le COPEP il y a deux ans.

Monsieur Michel demande si ces cellules sont bien localisées et si leur contenance est bien connue ? Tersen explique qu'il s'agit de cellule « facteur 3 ». Les concentrations des déchets inertes pour certains paramètres polluants sont autorisées par l'arrêté ministériel du 12 décembre 2024 (article 6) à des taux 3 fois supérieurs aux valeurs types de base. Cette cellule avait été autorisée et localisée par arrêté préfectoral complémentaire de la première tranche de l'ISDI en 2019. L'extension de l'ISDI (Sud et Est) autorisée en 2021 permet de recevoir ces déchets inertes à seuils réglementairement adaptés pour certains paramètres sur la globalité des volumes d'aménagement, sans subdivision de cellule spécifique.

24 : cette photo montre le niveau très superficiel du calcaire. L'exploitant agricole compte sur une nette amélioration du potentiel sol à l'issue du chantier de l'ISDI.

Monsieur Michel demande à Tersen et à Monsieur Arnould si la pérennité de l'exploitation des terres en fin d'activité est garantie sur le long terme. La chambre d'agriculture suit cette remise en exploitation. D'autres remises en terre de ce type sembleraient fonctionner aux alentours de « La Croix Verte ».

TERSEN attend le rapport archéologique, en cours de rédaction à la DRAC.

27 : La direction du département n'a à ce jour pas répondu à notre proposition de plantation d'arbres par TERSEN le long de la D9 (courriers FKL à Mme Cavecchi, Présidente du conseil départemental, le 21 juin 2023 ; de TERSEN le 5 juillet 2023 ; relance téléphonique FKL le 7 novembre ; courrier le 17 janvier 2024 ; sans suite à ce jour.

Le plan pourrait être présenté à M. ARCIERO, Conseiller départemental délégué aux Routes et au Grand Paris. TERSEN retransmettra à la commune de Puiseux-en-France les documents préparés afin de solliciter Mr ACIERO pour organiser une réunion d'échanges et d'étude de la faisabilité de cette demande (*nota : fait FKL le 26 mars 2024*).

Une réunion sera déclenchée sur ce point.

Monsieur Michel propose d'écrire à M. ARCIERO pour appuyer la demande, au titre de président de la COPEP.

40 : Monsieur Arnould signale la présence à proximité des terrains de l'ISDI, notamment sur les déblais et merlons de la ZAC du Bois du Temple en cours de construction du Datura comme Espèce Végétale Envahissante (EVE), sa propagation rapide et les risques pour l'exploitation agricole de cette plante toxique (graines contenant dans les gousses). Un arrachage doit être effectué régulièrement, et les responsables de cet arrachage doivent être déterminées.

TERSEN intègre cette EVE au sein de son plan de surveillance et de gestion annuelle de EVE déjà identifiées.

44 : Monsieur Michel demande la mise en place d'un panneau informant le public sur l'activité globale de l'ISDI (stockage de déchet inerte compris) en complément des panneaux sur les mesures environnementales écologiques et paysagères compensatoires sur la ISDI. Il insiste sur le fait que le public et les écoles doivent comprendre pourquoi les aménagements écologiques ont été mis en œuvre.

Ce type de panneau pourrait par ailleurs servir pour d'autres sites ISDI, afin d'informer de manière plus précise les tenants et aboutissants de ce type de chantier.

TERSEN indique expliquer oralement lors des visites les activités de l'ISDI par remblais de déchets inertes en vue de réaménager les terrains agricoles et la coulée verte mais renforcera cette explication auprès du public par la mise en place d'un panneau pédagogique sur l'activité de l'ISDI en 2024.

La réunion se termine par une visite du chantier.

CONCLUSION

Nous observons que le chantier évolue dans les conditions globalement attendues, avec une prise en compte réactive des éventuelles remarques communiquées par la présente CLS ou via l'application TERSEN-et moi.

Fin de réunion à 12H30.

PROCHAINE REUNION

Le projet du réaménagement de l'extension « EST » est encore en cours. Une présentation sera planifiée dès sa finalisation, avec un focus attendu sur l'implantation de la future base de vie avec notamment une modélisation en 3D de la future vue depuis le village de Puiseux. Cette réunion est attendue en mai 2024.